

FORWARD



Organe Officiel de la Royale Fédération Travailiste de Football

A.S.B.L. n° id : 419.752.454 :



Éditeur responsable : **M. Betty DENYS**
Rue Félicien Rops 37C bte 5
1070 Bruxelles
Tél & Fax 02/521.23.82
E-mail : ffasbl@fff.be

Site web : <https://fff.be/>

**Paraît uniquement sur notre site
le mercredi**

54-ème année

n° 07

27 Septembre 2023



QUELQUES rappels :

BUREAU FÉDÉRAL - CONSEIL D'ADMINISTRATION

TEL. UNIQUE pour la RFTF

DENYS Betty 02 521.23.82

CONTACT MAIL UNIQUE ffasbl@ftf.be



Le GSM pour les résultats 0479/527.109 ne répondra que le dimanche de 9h à 17h.

Les mails doivent être faits selon les prescriptions parues au Forward et Signé Club, Nom, Prénom, Poste (secrétaire uniquement**) n° licence.
Idem pour le courrier écrit. Et le mail nominatif du secrétaire.**



Un arbitre occasionnel n'a droit qu'à la moitié de l'indemnité.

**La validation des licences ce fait du lundi au lundi suivant.
Aucune dérogation**

**FEUILLE NOMINATIVE OBLIGATOIRE
A PRENDRE SUR INTERNET ET A COMPLETER
EN CARACTERE IMPRIMERIE
SVP**

CONVOICATIONS - CONVOICATIONS - CONVOICATIONS - CONVOICATIONS



Les clubs et/ou membres repris ci-après sont instamment priés de bien vouloir se présenter devant la commission concernée le **LUNDI 02 novembre 2023**.

Important ! Tout affilié convoqué doit présenter sa carte d'affiliation, faute de quoi, il est considéré comme n'ayant pas comparu. Il peut se faire représenter par un dirigeant de son cercle dûment mandaté à cet effet et pouvant présenter la licence du joueur représenté.

Local : complexe BARCA, route de Lennik 1015 à 1070 Bruxelles

CONVOICATION COMMISSION DES RÉCLAMATIONS

R02/03 match CAD IXELLES-SEZURENSE en D.1 du 17/09 (10-0) Arbitre MELHAOUI

Reclamation CAD IXELLES

20h15 joueur ALVES JOAO 248630 né 24/06/90 du club CAD IXELLES

20h20 Delegué CARRASCO MONICA 248662 du club CAD IXELLES

20h25 Delegué LOURENCO ADILIA 275179 du club SEZURENCE

20h30 Arbitre (présence optionnelle - souhaitée - obligatoire)

R02/04 match BEIRA A LTA-ASCS BELGIUM en D.1 du 17/09 (1-6) Arbitre MOUMNI Y

20h35 joueur ALMEIDA FERREIRA TIAGO ANDRE 295003 né 20/04/91 du club BEIRA ALTA

20h40 delegué AZAHAF ANASS 293010 du club ASCS BELGIUM

20h45 Arbitre (présence optionnelle - souhaitée - obligatoire)

R02/05 match ANDERLECHT CITY-SUCEAVA en D.1 du 17/09 (2-8) Arbitre ZIANE

20h50 joueur CHELARU VLADUT 243034 né 02/07/95 du club SUCEAVA

20h55 delegué ILDIZ MUSTAFA 232023 du club ANDERLECHT CITY

21h00 Arbitre (présence optionnelle - souhaitée - obligatoire)

DECISION COMMISSION DES RÉCLAMATIONS

R01/01 match GENKIDAMA-BEIRA ALTA en D.1 du 10/09 (6-2) Arbitre MELHAOUI

En vertu du titre 3.4.3.3.2.a, le joueur LOPES AVELINO RICARDO 295190 né 28/04/96 du club BEIRA ALTA est suspendu pour 2 journées. Sans appel, pas de licence.

En vertu du titre 3.4.3.3.1.d, le joueur EZZIANI KAMAL 291050 né 27/06/1990 du club GENKIDAMA est suspendu pour 3 journées

R01/02 match TUNISIA SP-NEW TEAM en D.2 du 10/09 (2-10) Arbitre MELHAOUI

En vertu du titre 3.4.3.3.2.d+3.3.3.7, le joueur CHAKROUN IMAD 246047 né 24/06/1986 du club TUNISIA SP. est suspendu pour 8 journées + 2 journées absent et application de l'amende de 50€. Sans appel.

CONSEIL ADMINISTRATION

DELEGUE AU TERRAIN : Brassard obligatoire et marqué sur la feuille d'arbitrage

Les délégués, capitaine et vice capitaine doivent signer personnellement la feuille d'arbitrage. A défaut l'amende sera d'application.

COMITE PAS EN ORDRE (formulaire d'inscription)

U.MAROLLES : Président : JAMAR Patrick 272021

RENAISSANCE : Secrétaire : HAMRI Ikran 281228

GENKIDAMA : Trésorier : LOTTFI Kenza 291041

La licence doit être rentrée pour le lundi 02/10 pour validation, a défaut le club sera suspendu.

Procès-verbal du Courrier reçu au secrétariat



Sous la présidence de HARMATI

Membres présents : DENYS, HEYLEN, GIORGIO, MOUMNI, VANDERVEKEN, COQUELRT, POLLET..

Excusé : X.

-Par Internet l'officiel ABSSA et URSIB

-INTERFEDERALE :x

-FC BELGIUM pas reçu note de frais -CA : Copie remis

-PICNIC MOL et RUMELI conteste remise tardive FA a l'arbitre le 10/09 -CA : Non comptabilisé

-DENYS reçu frais arbitrage payé 2x a l'arbitre ERRACHIDI de U.TANGEROIS- CA Remis à U.TANGEROIS

-Rapport ZIANE match ANDERLECHT CITY-SUCEAVA du 17/09 en D1

-PICNIC MOL pas reçu note de frais ?- montant donné.+ copie semaine prochaine

PAS RECUPERE LICENCE : ANDERLECHT CITY

COMMANDE CLUB :

Licence (10) : 266 SUCEAVA – 269 FC RUMELI -256 PICNIC MOL.

Carnet ARBITRAGE : 269 FC RUMELI

R.O.I. : x

Licence : sur chaque licence il doit y avoir le nom du club, le nom et prénom et la date de naissance du joueur :

**En caractère d'imprimerie svp
Veuillez compléter les manquements.**

FEUILLE NOMINATIVE doit rester au format paysage

NOTE DE FRAIS DES CLUBS N°175- 4^e et dernier AVIS

Tous les clubs ont reçu la note de frais adressée à leur secrétaire, n°175 qui a été envoyée le mardi **05/09** par voie postale. Celle-ci devra être payée

AVANT le LUNDI 2 OCTOBRE.

(REGLER 3 JOURS AVANT AFIN D'ETRE SUR)

Vous pouvez régler en mettant une date de paiement afin de ne pas oublier

Ou un virement instantané.

La preuve de paiement irréfutable devra être présentée ce même lundi entre 20h et 21h.

ATTENTION : aucune note de frais ne pourra être payée au siège de la fédération. Paiement uniquement sur le compte fédéral n° BE83 877-7979901-15. Dans la communication n'oubliez pas d'indiquer votre matricule et le nom du club. Aucune excuse ne sera admise.

Pour rappel perte de la rencontre suivante par forfait. SANS APPEL

Tous les membres sont responsables des dettes du club.

NON RECU (au mardi 26/09)

102 U. MAROLLES- 168 OS LUSITANOS - 202 CROSSING SCH. –

222 NEW TEAM CH - 228 FC IGDIR 76-241 BRUSSEL FAMILY - 256 PICNIC MOL-

262 ASCS BELGIUM - 266 SUCEAVA FC – 268 TUNISIA SP – 276 U. LATINA-

277 KRASNA-



La déclaration doit rentrer dans les 6 jours ouvrables avec la LICENCE ATTENTION SEUL LE CERTIFICAT MÉDICAL DU DOCUMENT D'ACCIDENT EST CORRECT (PAGE 4).

L'accusé de réception avec la référence du dossier est envoyé à la victime et au secrétaire du club afin de confirmer la réception d'Ethias que le blessé doit contacter en cas de besoin.

Déclaration : x

Numéro de dossier transmis :

Certificat de guérison ou attestation : PICNIC MOL : HAJJI ILIAS 261012 (Lic. à renouveler)

CALENDRIER DES RENCONTRE – MODIFICATION (prenez note)

Prévenir vos responsables de terrain pour toutes modifications.

CARTE FÉDÉRALE

250923H045 BAKKALI YASSINE	CHARLEMAGNE	VALABLE	23/10/23
250923H046 COZMA GABRIEL	FC SUCEAVA		27/11/23
250923H047 LIMA DO NASCIMENTO ROGERIO	OS LUSITANOS		04/12/23

Tous les membres, **DELEGUES FEDERAUX, ARBITRES, COMITE DE CLUB, DELEGUES DE CLUBS, JOUEURS doivent faire valider chaque saison** leur licence officielle, sans cela il ne peut participer à aucune activité de la fédération, **et ne sera pas couvert par l'assurance et le club sera suspendu.**

ATTENTION : chaque club est responsable de ses licences, dès réception, il doit contrôler s'ils sont en ordre, le cachet fédéral de la saison en cours doit y figurer, un numéro de licence valide, à défaut le joueur aligné sera considéré comme non qualifié et **la rencontre jouée sera perdue par forfait.**

CARTES JAUNES JOURNEE DU 17/09/2023



Division 1:

SUCEAVA :CHIRILA FLORIN 243068 (9)-PUSCASU DUMITRU 243002-**ANDERLECHT CITY :**
GUVEN SEZER 232014-YILDIZ MUHAMMET 232003-SIMSEK EMRE 232048-**CAD IXELLES :**
DE MIRANDA DENIS 248675-DE OLIVERIRA ELISON 248655-**SEZURENSE :**MARQUES
NUNO 275230-BELGOT ABDELKADER 275204-DE SOUSA LUKA 275189-**BEIRA ALTA :**
INGLESE NICOLAS 295195-COUTINHO DOS SANTOS MARCO 295184-MAGALHAES DA CUNHA
NUNO 295200-DE JESUS CERQUEIRA NUNO 295020-

DEUX JAUNES MEME RENCONTRE :

D1 :SUCEAVA :CHELARU VLADUT 243034 -**BEIRA ALTA :**ALMEIDA FERREIRA TIAGO 295003-



CARTE ROUGE : X

FEUILLE D'ARBITRAGE REMISE TARDIVEMENT A L'ARBITRE : x

FEUILLES D'ARBITRAGE INCOMPLETES OU ERRONEES : SUCEAVA (6)- PICNIC MOL (2)-
PAS DE DELEGUE: X

JOUEUR REQUALIFIER FTF

Club ATLAL : MAIMOUNI YASSINE 01/08/89 en faveur de GENKIDAMA
Club AKSEHIR :MWIKA MBAVU 07/09/86 en faveur de MATKOPEN MG
Club MANZAH : KHAJJOU Youssef 08/06/86 en faveur de NAHDA 96

SUSPENDU journée 01/10/2023

BEIRA ALTA :

ALVES FIGUEIREDO RAFAEL 295176

CAD IXELLES :

DE OLIVEIRA ELISON 248655

ARAUJO GUSTAVO 248580

COELHO PROENCA HUGO 248651

FC KRASNA :

IONASCU MAXIM 235024

LA LOUVE :
SCHIFANO LUCAS 2141055
PIC NIC MOL :
MAROUZ ALI 261004
RUMELI:
SEN ONUR 262009
SEZURENSE :
VANDERSANDEN 275181
SUCEAVA :
MANCOS VERCESLAV 243128
CHELARU VLADUT 243034
NEBUNU MIHAIL 243071
FC UNIREA :
MIRGAES VLADUT 278009
CHARLEMAGNE :
HUSSEIN RADWAN 234308
CHOEIB HUSSEIN 234339
FC BELGIUM:
LABID RADOUANE 271114
NEW TEAM :
EL HARRAOUI AHMED 225094
TUNISIA:
BEDHIAF MOHAMED 246036
VILA REAL :
CONCEICAO FILHO JOSE 280588
INVERNO SENGO CARVALHO TIAGO 280563
U.MAROLLES:
ABEGIG MAHMOUD 272520
AHMITI FAYSAL 272356
U.LATINA
CEAVICHAY ZAMBRANO Gino 242005
VILVOORDE CITY :
SAKHI BADRR 251022

**Suspension pour 2ème carte jaune reçu le 17/09/23 : Nom + Prénom +Licence + date 1^{er} carte jaune. Pas de date = 2 cartes même rencontre.
SAUF AVIS CONTRAIRE date de suspensions le 08/10/23 (suivant le calendrier de l'équipe concernée)**

BEIRA ALTA :
COUTINHO DOS SANTOS MARCO 295184 19/03/23
ALMEIDA FERREIRA TIAGO 295003
SUCEAVA :CHELARU VLADUT 243034



MANQUEMENT ARBITRE

Le conseil d'administration a pris la décision de doubler l'amende pour manque d'arbitre vis le manque de réaction des clubs.

Alors cherchez un ou des arbitres à affilier.

COURS D'ARBITRAGE

Au mois d'octobre un cours d'arbitrage sera organisé par la commission d'arbitrage.

Cela se passera en semaine le jeudi, 3 cours théorique, et un examen.

En cas de réussite, un examen pratique de 3 rencontres sera fait.

Date retenue : 05,12 ,19/10/23 Examen 26/10 à 19h30 au local fédéral

CLUB c'est le moment de se mettre en ordre.

1 candidat inscrit.

Inscription chez la secrétaire fédérale DENYS Betty.

DESIGNATION DES ARBITRES

[Lire le journal Forward tous les mercredis - svp](#)

Rencontres du dimanche		Arbitres	
01/10/23			
Division 1-Senior			
14h15	LA LOUVE	CAD IXELLES	. EL HAMOUTI (2)
15h15	SEZURENSE	BXL FAMILY	. FULVO
13h15	FC RUMELI	ANDERLECHT CITY	. ERRACHIDI
15h00	DEPORTIVO BXL	GENKIDAMA	. TAOUFIK
12h00	FC UNIREA	BEIRA ALTA	. HASSAN
15h30	ASCS BELGIUM	FC KRASNA	. JAMEL (2)
13h00	SUCEAVA FC	PICNIK MOL FP	. ZIANE (2)
Division 2-Vet			
11h15	CHARLEMAGNE	ASCS BELGIUM	. ZIANE (2)
15h30	NEW TEAM CH	SIMON,S	. MOUMNI-Y (2)
13h00	RENAISSANCE	TUNISIA SPORT	. JAMEL (2)
13h00	CROSSING SCH	MATKOPEN MG	. CHAHBOUNE-S
13h00	NAHDA 96	FC BELGIUM	. MELHAOUI (2)
13h30	VILA REAL	MAGHREB UNITED	. MOUMNI-Y (2)
Division 3-Vet			
12h30	LA LOUVE	U.TANGEROIS	. EL HAMOUTI (2)
13h30	HELLAS	VILVOORDE CITY	. MESBAHI
15h00	ENT.VETERAN MOL	OS LUSITANOS	. MELHAOUI(2)
14h00	IGDIR 76	ANATOLIE 95	. BENSALEM
13h00	U.MAROLLES	MARHABA SB	. ACACIO
13h00	U.LATINA	CAD IXELLES	. ALLAL

Désistement arbitres : **Président/Sélectionneur MOUMNI Mohamed 0476/781 839**

Rencontres du dimanche		Arbitres	
08/10/23			
Division 1-Senior			
15h15	CAD IXELLES	FC RUMELI	. MOUMNI-Y
14h00	GENKIDAMA TER 2	SUCEAVA FC	. JAMEL (2)
12h00	FC KRASNA	SEZURENSE	. MESBAHI
13h00	BXL FAMILY	FC UNIREA	. FULVO (2)
15h00	PICNIK MOL FP	ASCS BELGIUM	. FULVO (2)
13h00	BEIRA ALTA	DEPORTIVO BXL	. CHAHBOUNE-S
13h00	ANDERLECHT CITY	LA LOUVE	. TAOUFIK (2)
Division 2-Vet			
11h15	FC BELGIUM	RENAISSANCE	. TAOUFIK (2)
15h00	MATKOPEN MG	NEW TEAM CH	. BENSALEM
13h00	MAGHREB UNITED	CHARLEMAGNE	. SBAITI
13h00	CROSSING SCH	VILA REAL	. EL HAMOUTI
14h00	SIMON,S	NAHDA 96	. MOMO
12h30	ASCS BELGIUM	TUNISIA SPORT	. JAMEL (2)
Division 3-Vet			
13h30	ANATOLIE 95	U.MAROLLES	. ZIANE
13h00	OS LUSITANOS	MARHABA SB	. HASSAN
14h00	VILVOORDE CITY	CAD IXELLES	. ERRACHIDI
13h15	U.TANGEROIS	HELLAS	. ALLAL
14h00	IGDIR 76	ENT.VETERAN MOL	. MELHAOUI

RESULTATS OFFICIEL

RESULTATS NON COMMUNIQUE :FC BELGIUM
FORFAIT A L'AVANCE : BEIRA ALTA

24/09/23

COUPE RENE VANDENBROECK (Pré qualification)



SENIORS

15h00 PICNIC MOL	KRASNA	1-5
13h00 BXL FAMILY	ANDERLECHT CITY	9-0
15h15 SEZURENCE	FC RUMELI	3-3 P4-5
13h00 BEIRA ALTA	CAD IXELLES	0-1 FF
15h00 DEPORIVO BXL	FC UNIREA	3-8
15h00 ASCS BELGIUM	GENKIDAMA	0-3
13h00 SUCEAVA	LA LOUVE	5-1

VETERANS

14h00 SIMON'S	VILVOORDE CITY	2-3
13h15 CAD IXELLES	MATKOPEN	1-1 P4-3
15h30 NEW TEAM	ANATOLIE 95	10-1
13h00 OS LUSITANOS	TUNISIA SPORT	2-2 P9-8
12h30 LA LOUVE	CHARLEMAGNE	2-7
13h00 U.MAROLLES	U. LATINA	5-0
15h00 MARHABA SB	MAGHREB UTD	2-4
13h00 RENAISSANCE	U. TANGEROIS	0-0 8-7
11h15 FC BELGIUM	ASCS BELGIUM	3-1 NC +PAS GSM
13h30 HELLAS	ENT.VETERAN MOL	2-3
13h30 VILA REAL	CROSSING SCH	1-0
13h00 NAHDA 96	IGDIR 76	2-2 P5-3

PROGRAMME DE LA COUPE DU 05/11/23

Le lundi 25/9 tirage au sort des perdants à incorporer dans le tableau par le bureau.

Senior : 1 équipe :**DEPORTIVO BXL**

SENIORS

Rencontre n°	EQUIPE*****	EQUIPE*****
1	03 RUMELI	07 SUCEAVA
2	08 DEPORTIVO BXL	02 BXL FAMILY
3	01 KRASNA	05 FC UNIREA
4	04 CAD IXELLES	06 GENKIDAMA

Vétéran : 4 équipes soit **IGDIR 76-LA LOUVE- MATKOPEN -CROSSING SCH**

VETERANS

Rencontre n°	EQUIPE*****	EQUIPE*****
1	13 IGDIR 76	02 CAD IXELLES
2	11 VILA REAL	09 FC BELGIUM
3	15 MATKOPEN	04 OS LUSITANOS
4	14 LA LOUVE	10 ENT VETERAM
5	01 VILVOORDE CITY	05 CHARLEMAGNE
6	03 NEW TEAM	12 NAHDA
7	08 RENAISSANCE	07 MAHGREB UTD
8	16 CROSSING SCH	06 U.MAROLLES

Les clubs en rouge n'ont pas le terrain, donc la rencontre a été inversée.

ATTENTION : Contrôlez la disponibilité des terrains et prévenez le responsable de vos installations.